

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Monsieur Hugues LE FLOCH qui a donné pouvoir à Madame Carole LE FLOCH ;
- ✓ Monsieur Pierrick MARCHADOUR qui a donné pouvoir à Madame Sophie NEDELEC.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

1. Taux des taxes locales 2025
2. Affectation des résultats 2024
3. Budgets primitifs 2025
4. Tarifs du cimetière
5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Dojo Lampaulais »
6. Modification du tableau des emplois
7. Informations dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire
8. Questions diverses

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 février 2025.**

### 2. TAUX DES TAXES LOCALES

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales dont le produit revient à la commune.

La commission « Finances » réunie le 20 mars 2024 propose de revoir à la hausse les taux pour 2025.

*Monsieur le Maire rappelle que la commune est bien en dessous des moyennes départementales (39.58 % pour la FFPB, 47.07 % pour la TFPNB et 27.17 % pour la TH). Les taxes ont rapporté 726 000 € en 2024.*

*Monsieur Daniel LE BEUVANT indique que sans augmentation des taux, la collectivité sera pénalisée à l'avenir car considérée comme riche, n'ayant pas besoin de taux élevés. Cette augmentation viendra équilibrer les augmentations diverses et notamment les cotisations des assurances.*

*Madame Sophie NEDELEC demande quelle perte aurait la commune si elle n'augmentait pas les taux. Monsieur Daniel LE BEUVANT répond que c'est difficile à chiffrer. Il rappelle que Lampaul-Guimiliau a perdu 450 000 € en recettes en quelques années entre la DGF et la fiscalité.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ Décide de fixer les taux suivants pour 2025 :

TAXES MÉNAGES	2024	2025
---------------	------	------

Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	34.03 %	36.07 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.18 %	29.87 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	11.71 %	12.41 %

- ✓ **Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux.**

### 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs 2024,

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle au conseil municipal les résultats de clôture des comptes administratifs 2024 de la commune, de l'ACM Lam'Pôle Loisirs du lotissement « Le Pors » et du lotissement « Prajou Kaer ».

Il propose ensuite au Conseil municipal, conformément aux orientations de la commission finances du 20 mars 2025, d'affecter ces résultats aux budgets primitifs 2025 de la manière suivante :

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2024 :**

##### **Budget principal :**

Considérant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 110 768.87 € et un déficit d'investissement de 57 946.40 € pour l'exercice 2024,

Considérant les opérations d'ordre non budgétaire suivants à intégrer aux résultats de clôture de l'exercice 2024 :

- ✓ Fonctionnement : 706 365.47 €
- ✓ Investissement : - 88 174.72 €

##### *Fonctionnement :*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 648 419.07 €
- ✓ Résultat de fonctionnement à affecter : 400 000.00 € en R002
- ✓ Résultat de fonctionnement à affecter : 248 419.07 € en 1068

##### *Investissement*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 85 790.86 €
- ✓ Résultat d'investissement à affecter : 85 790.86 € en R001

##### **Budget ACM « Lam'Pôle Loisirs »**

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 21.19 € pour l'exercice 2024,

##### *Fonctionnement :*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 21.19 €
- ✓ Résultat de fonctionnement à affecter : 21.19 € en R002

##### **Budget du lotissement « Le Pors »**

Considérant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 515.94 € et un déficit d'investissement de 121 236.59 € pour l'exercice 2024,

Considérant les opérations d'ordre non budgétaire suivants à intégrer aux résultats de clôture de l'exercice 2024 :

- ✓ Fonctionnement : + 135 862.92 €
- ✓ Investissement : - 135 862.92 €

*Fonctionnement :*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 172 290.83 €
- ✓ Résultat de fonctionnement à affecter : 172 290.83 € en R002

*Investissement :*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de - 324 449.41 €
- ✓ Résultat d'investissement à affecter : 324 449.41 € en D001

**Budget du lotissement « Prajou Kaer »**

Considérant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 11 654.75 € pour l'exercice 2024,

*Investissement :*

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de - 3 042.53 €
- ✓ Résultat d'investissement à affecter 3 042.53 € en D001

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2024 sur les budgets primitifs 2025 comme indiqué ci-dessus.**

#### 4. BUDGET PRIMITIFS 2025

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, présente la maquette budgétaire du budget primitif de la commune, budget principal, en rappelant que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2025 pour fixer ces orientations budgétaires.

- ✓ En fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 2 803 420.00 € conformément aux chapitres suivants (dont un suréquilibre de 300 000.00 €) :

*En dépenses*

Chapitre 011 (Charges à caractère général)	650 353.00 €
Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)	970 600.00 €
Chapitre 014 (Atténuations de produits)	1 000.00 €
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)	413 494.00 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	30 633.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	370 840.00 €
Chapitre 66 (Charges financières)	63 000.00 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	2 000.00 €
Chapitre 68 (Dotations aux provisions et dépréciations)	1 500.00 €

*En recettes*

Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	400 000.00 €
Chapitre 013 (Atténuations de charges)	12 000.00 €
Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	285 200.00 €

Chapitre 73 (Impôts et taxes)	915 498.00 €
Chapitre 731 (Impositions directes)	792 000.00 €
Chapitre 74 (Dotations et participations)	189 100.00 €
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)	209 622.00 €

- ✓ En investissement, les dépenses (y compris RAR 2025) et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 1 958 580.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

	RAR 2024	
Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)		500.00 €
Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)		179 000.00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles)	51 000.00 €	70 000.00 €
Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées)	70 000.00 €	19 749.00 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	147 900.00 €	590 942.00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	400 000.00 €	0.00 €
Chapitre 27 (Autres immobilisations financières)		429 489.00 €

*En recettes*

Chapitre 021 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	85 790.00 €
Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement)	413 494.00 €
Chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations)	8 000.00 €
Chapitre 040 (Opération d'ordre de transfert entre sections)	30 633.00 €
Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)	455 419.00 €
Chapitre 13 (Subventions d'investissement)	965 244.00 €

*Madame Christine PETILLON demande pourquoi les comptes 6068, 6232 et 6156 sont en augmentation. Monsieur Daniel LE BEUVANT répond que le compte 6068 concerne l'achat des plants pour le dispositif 500 000 arbres. Le compte 6232 a été augmenté dans l'idée d'organiser des animations le 13 juillet 2025. L'association « Lampaul Animation » arrêtant son activité, le feu d'artifice serait maintenu avec des concerts sur la place de l'église.*

*Monsieur Joël PICHON indique que le compte 6156 est en augmentation avec la mise en place d'un contrat d'entretien pour les chaudières et centrales de traitement d'air des bâtiments. C'est un contrat d'entretien, de dépannage et fourniture de pièces mis en place avec le SDEF. Des objectifs de rendement sont aussi fixés.*

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, présente la maquette budgétaire du budget primitif de l'ACM Lam'Pôle Loisirs, budget annexe, en rappelant que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2025 pour fixer ces orientations budgétaires.

En fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 219 500.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

Chapitre 011 (Charges à caractère général)	38 900.00 €
Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)	180 000.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	100.00 €
Chapitre 68 (Dotations aux provisions et dépréciations)	500.00 €

*En recettes*

Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	21.00 €
Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	60 000.00 €
Chapitre 74 (Dotations et participations)	159 479.00 €

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, présente la maquette budgétaire du budget primitif du lotissement « Le Pors », budget annexe, en rappelant que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2025 pour fixer ces orientations budgétaires.

- ✓ En fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 530 642.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	358 729.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	171 913.00 €

*En recettes*

Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	172 290.00 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	324 450.00 €
Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	33 902.00 €

- ✓ En investissement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 648 900.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

Chapitre 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	324 450.00 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	324 450.00 €

*En recettes*

Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	358 729.00 €
Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)	290 171.00 €

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, présente la maquette budgétaire du budget primitif du lotissement « Prajou Kaer », budget annexe, en rappelant que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2025 pour fixer ces orientations budgétaires.

- ✓ En fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 495 037.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

Chapitre 042 (Charges à caractère général »	210 000.00 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	276 328.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	8 709.00 €

*En recettes*

Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	412 603.00 €
Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	82 434.00 €

- ✓ En investissement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2025 s'équilibrent à 415 646.00 € conformément aux chapitres suivants :

*En dépenses*

Chapitre 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	3 043.00 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	412 603.00 €

*En recettes*

Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	276 328.00 €
Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)	139 318.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs 2025.**

## 5. TARIFS DU CIMETIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'avis de la commission « Finances » du 20 mars 2025, Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal de modifier les tarifs communaux relatifs au cimetière conformément à la grille des tarifs en annexe à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

- ✓ Suppression des tarifs de concession de 30 ans et 50 ans pour les terrains, columbariums et cavurnes ;
- ✓ Augmentation du tarif de concession de columbariums pour 15 ans à 550 € au lieu de 450 € ;
- ✓ Diminution du tarif de concession d'une caverne pour 15 ans à 150 € au lieu de 450 € ;
- ✓ Instauration d'un tarif de vente d'une caverne pour 500 €.

*Madame Anne JAFFRES explique que l'idée est de ne rien gagner et de vendre au prix coutant pour les familles.*

*Monsieur le Maire précise qu'il y a 6 columbariums d'avance, plus de caverne et que 2 caveaux sont commandés.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2025 conformément à la grille en annexe.**

## 6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « DOJO LAMPAULAIS »

Monsieur Philippe MORVAN, adjoint au Maire en charge de la vie associative, présente au Conseil municipal la demande de subvention présentée par l'association « Dojo Lampaulais ». Deux membres du club ont participé en janvier 2025 à une formation à la self-défense. Afin d'aider l'association à financer cette formation, représentant une somme totale de 1 600 €, la commission « vie associative » propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 400.00 €.

*Monsieur Philippe MORVAN précise que les aides pour les déplacements ou formations sont fixées à 200 € par participant. Les cours de self-défense sont dispensés tous les mercredis pour tous les âges. L'association organise également des stages spécifiques et intervient dans les écoles.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 400.00 € à l'association « Dojo Lampaulais ».**

*Monsieur Daniel LE BEUVANT sort à 19h48 et revient à 19h52.*

## 7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n°2024-04-01 en date du 11 juillet 2024 modifiant le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Considérant la volonté de réorganiser les services suite à plusieurs mouvements de personnel,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

- ✓ Suite à une disponibilité, déclarer « vacant » le poste d'agent polyvalent espaces verts ;
- ✓ Suite à une disponibilité, diminuer le temps de travail à 32h (anciennement 35h) du poste d'animateur et le déclarer « vacant » ;
- ✓ Déclarer « pourvu » le poste d'animateur à temps complet ;
- ✓ Suite à un licenciement, diminuer le temps de travail à 28h (anciennement 30.86h) du poste d'agent polyvalent périscolaire et entretien ;
- ✓ Créer un poste d'agent polyvalent périscolaire et entretien à 17h30.

*Monsieur Daniel LE BEUVANT précise que cela permettra de pérenniser des agents qui sont sur ces postes en remplacement depuis des années. La réorganisation permettra d'avoir recours à moins de vacataires pour les mercredis et vacances.*

*Monsieur Cédric SAULAIS demande la raison du licenciement.*

*Monsieur le Maire répond que c'est une inaptitude après une longue période d'arrêt.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des emplois conformément aux orientations de Monsieur le Maire et au tableau ci-annexé à compter du 21 avril 2025.**

## 8. INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- ✓ Devis signé avec la société MAVASA pour la fourniture de panneaux routiers pour 1 468.75 € HT ;
- ✓ Devis signé avec la société EUROMASTER pour le changement des pneus du tracteur pour 2 792.00 € HT ;

- ✓ Marché ALSH : Avenant n°3 au lot 3 avec la société LOUSSOT TP pour la réalisation d'enrobés complémentaires et le retrait de postes non réalisés par rapport au devis de base pour – 8 647.00 € HT ;
- ✓ Marché ALSH : Avenant n°2 au lot 7 avec la société MENUISERIE MENEZ pour des modifications diverses pour 232.50 € HT ;
- ✓ Marché ALSH : Avenant n°3 au lot 13 avec la société LE BOHEC pour la fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès aux portillons pour 1 240.00 € HT ;
- ✓ Marché ALSH : Avenant n°2 au lot 14 avec la société CMAD pour la fourniture et pose de patères complémentaires dans le hall secondaire pour 370.00 € HT.
- ✓ Marché ALSH : Avenant n°1 au lot 9 avec la société LE TEUFF pour la réalisation d'une douche à l'italienne et le retrait de postes non réalisés pour – 2 418.00 € HT ;
- ✓ Marché ALSH : Avenant n°3 au lot 11 avec la société LE COZ pour le retrait de postes non réalisés pour – 850.00 € HT ;
- ✓ Renouvellement de l'adhésion au CAUE du Finistère pour 150.00 €.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Des photos du programme CHIFOUMI sont diffusées. Il reste les mobiliers à faire. Une scierie mobile sera sur place avec démonstration aux enfants. Le collectif revient à 5 ou 6 personnes au mois de mai. Les plants et copeaux ont été installés. Les copeaux sont systématiquement recalibrés pour convenir aux enfants.
- ✓ Les travaux de Bretagne Lin vont démarrer sous peu. Une petite maison de 12 m<sup>2</sup> a dû être construite pour les chauves-souris.
- ✓ L'inauguration de l'ALSH aura lieu le vendredi 20 juin à 16h30.
- ✓ Les travaux de réseau souple avec la STEPP vont débiter au lotissement « Prajou Kaer ». Pour le lotissement « Le Pors », le lot 13 va être vendu dans les jours à venir et le lot 14 est réservé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire

Le Maire


